

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CLERE LES PINS - COMMUNE

Séance du vendredi 29 mai 2026

Délibération N° DE_031_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 22/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	4
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Antoine PINARD.

Présents : Antoine PINARD, Lydie JARRIGE, Thierry GARRIDO, Karine DETANDT, Charlie LAIZE, Céline BELSOEUR, Clément NOYON, Catherine CORDEIRO, Benjamin PLAT, Sandra MOREL, Annabelle PINAULT, Benoît BAROT, Patrick GUIET, Anthony PESLIER

Représentés : Pascale DELAUNAY représentée par Benoît BAROT

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sandra MOREL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Projet parc agrivoltaïque

Projet d'implantation d'une centrale agrivoltaïque au sol.

Le Maire présente un projet porté par deux exploitants locaux (MM. Coutard et Gilles) en partenariat avec la société Statkraft (groupe norvégien).

Localisation : Bord de la RD34 (secteur Taillis du Pays / Gros Ormeau), sur environ 10 hectares.

Nature du projet : Installation de panneaux photovoltaïques en surélévation permettant le maintien d'une activité agricole (pâturage ovin) en dessous (agrivoltaïsme).

Avancement : Permis de construire déposé le 5 janvier 2026 en préfecture. La commune est sollicitée pour émettre un avis dans le cadre de l'instruction.

Retombées financières : Estimation de 17 000 € annuels de taxe IFR, répartis entre la commune et la communauté de communes (Toval), soit environ 6 898 € à 8 500 € pour la commune (selon les simulations évoquées, le chiffre de 17 000 € total étant partagé).

Durée d'exploitation : 40 ans.

DE_031_2026

Débats :

Les conseillers expriment des avis partagés entre la nécessité de développer les énergies renouvelables et la préservation du paysage rural. Des inquiétudes sont soulevées concernant la multiplication des projets sur le territoire (déjà un projet au Haut-Montmartre et un autre en étude à la limite de Savigné) et l'impact visuel. Il est précisé que l'avis de la commune, bien que consultatif, pèse dans l'instruction. La réalité du maintien de l'activité agricole (nombre de moutons, état des sols) sera surveillée.

Vote :

Le conseil émet un avis favorable au projet.

Résultat : 11 pour, 4 abstentions.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Antoine PINARD
Président de séance



Sandra MOREL
Secrétaire de séance